

Foire aux questions à propos de la liste d'attente des programmes Magnet

Les offres de placement à partir des listes d'attente seront faites par courrier électronique.
(Si aucune adresse électronique n'a été indiquée sur la demande, les offres de placement seront faites par téléphone).

VEUILLEZ informer le personnel du programme BCPS Magnet si votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone change.

Que signifie être sur une liste d'attente ?

Les programmes Magnet ont un nombre limité de sièges. Lorsque le nombre de candidats admissibles à un programme Magnet est supérieur au nombre de places disponibles, un processus de sélection aléatoire par loterie est utilisé pour remplir les places disponibles et créer une liste d'attente pour le programme. Le placement sur la liste d'attente signifie que vo**tre enfant est admissible** au programme et, à la suite du processus de loterie, n'a pas été sélectionné pour le placement initial. Les listes d'attente pour l'année scolaire 2020-2021 sont maintenues jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

Que signifie le numéro de la liste d'attente ?

Le numéro de la liste d'attente indique la position de votre enfant sur la liste d'attente. Vous aurez besoin de ce numéro pour vérifier le statut de votre enfant sur la liste d'attente. ***Le numéro de la liste d'attente de votre enfant ne changera pas***, même si le nombre d'étudiants sur la liste peut diminuer au fur et à mesure que des places sont offertes.

Comment puis-je vérifier l'état de la liste d'attente ?

L'état des listes d'attente pour tous les programmes sera affiché sur le site web des programmes Magnet du BCPS (http://dci.bcps.org/department/innovative_learning/educational_options/magnet_programs/) d'ici la mi-avril. La liste d'attente affichée indiquera le numéro de la prochaine liste d'attente à contacter si une place se libère dans un programme, ainsi que la prochaine mise à jour prévue. Il est recommandé aux parents de consulter fréquemment la liste d'attente pour connaître les mises à jour.

Quelles sont les chances de mon enfant d'être admis dans un programme figurant sur la liste d'attente ?

Si un candidat se voit proposer une place dans un programme Magnet et qu'il refuse, le personnel des programmes Magnet du BCPS contactera le candidat suivant sur la liste d'attente. Ce processus se poursuit jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Il est impossible de prévoir combien de candidats, le cas échéant, peuvent décliner une offre de placement. Si toutes les places d'un programme sont occupées, aucun autre candidat ne se verra proposer de placement sur la liste d'attente.

Comment serai-je contacté avec une offre de placement ?

Le personnel des programmes Magnet du BCPS tentera de contacter les parents des candidats inscrits sur la liste d'attente par courrier électronique en utilisant l'adresse ou les adresses électroniques fournies sur la demande. ***Il est important que les parents soient prêts à accepter ou à refuser le placement lorsqu'ils sont contactés.*** Si aucune adresse électronique n'a été fournie, les parents seront contactés par téléphone. Si personne n'est disponible pour prendre l'appel, le personnel du bureau doit être en mesure de laisser un message vocal. ***Il est de la responsabilité du parent d'informer le personnel des programmes Magnet du BCPS, si leur(s) adresse(s) électronique(s) et/ou numéro(s) de téléphone change(nt).***

Si mon enfant se voit proposer un placement, dans combien de temps devrai-je prendre une décision ?

Les parents doivent être prêts à accepter ou à refuser le placement, s'ils sont contactés avec une offre ; cependant, les parents auront **trois (3) jours ouvrables** pour répondre à l'offre de placement. Si le dernier jour pour accepter l'offre tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié du système scolaire, la période se termine le jour suivant qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié du système scolaire. En l'absence de réponse dans le délai imparti, la place sera perdue et le placement sera proposé au candidat suivant sur la liste d'attente.

Si j'accepte une place dans un programme, mon enfant sera-t-il retiré de la (des) liste(s) d'attente pour d'autres programmes ?

Non. À moins que vous n'informiez le personnel des programmes Magnet du BCPS que vous souhaitez que votre enfant soit retiré de la (des) liste(s), votre enfant restera sur l'autre (les autres) liste(s) d'attente jusqu'à ce qu'on vous offre une place ou jusqu'à ce que la liste d'attente ne soit plus active. Si vous refusez une offre de placement pour un programme, votre enfant sera retiré de la liste de ce programme seulement.

Si j'ai deux enfants ou plus sur une liste d'attente pour le même programme Magnet ou la même école et qu'une place est offerte à l'un d'eux, le ou les frères et sœurs se verront-ils offrir une place en même temps ?

Non. Les candidats frères et sœurs, y compris les multiples, ne sont pas placés en priorité sur les listes d'attente. Les demandeurs ne peuvent se voir proposer un placement que dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la liste d'attente.

Si j'accepte une offre de placement Magnet sur la liste d'attente, que dois-je faire ensuite ?

Vous devrez contacter l'école dans les **cinq (5) jours ouvrables** suivant l'acceptation du stage pour fixer un rendez-vous d'inscription. *Si vous ne contactez pas l'école pour fixer un rendez-vous d'inscription dans le délai de cinq (5) jours, vous risquez de perdre votre place dans le programme.*

VEUILLEZ NOTER :

- L'inscription à un programme Magnet est subordonnée à la preuve de l'éligibilité à la fréquentation d'une école publique du comté de Baltimore.
- Le défaut d'inscription à la date fixée par l'école peut entraîner la perte de la place dans le programme.
- Le parent est responsable du transport vers et depuis le programme Magnet, si le transport n'est pas assuré par les écoles publiques du comté de Baltimore.
- Lorsque le placement est accepté dans un programme Magnet qui n'est pas dans l'école de la zone (du quartier) de l'enfant, ce dernier sera inscrit en tant qu'élève "Special Transfer" selon les termes et conditions de la politique du conseil et de la règle 5140 du surintendant (disponible sur http://www.bcps.org/system/policies_rules/).

Que dois-je faire si mon enfant ne se voit pas proposer un placement sur la liste d'attente avant la rentrée scolaire 2020-2021 ?

Si votre enfant ne s'est pas vu proposer un placement dans un programme Magnet avant la rentrée scolaire 2020-2021, vous devrez l'inscrire dans son école de zone (de quartier) ou dans toute autre école où il s'est vu proposer un placement.

Mon enfant pourrait-il se voir offrir une place après la rentrée scolaire 2020-2021 ?

Oui. Les offres de placement peuvent être faites jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Si vous acceptez un placement dans le cadre du programme Magnet après le début de l'année scolaire, votre enfant pourra être transféré à ce moment-là. L'école aidera les parents dans le processus de transfert et d'inscription.

Si mon enfant est toujours sur une liste d'attente à l'automne 2020, dois-je faire une demande pour l'année scolaire 2021-2022 ?

*Les listes d'attente ne sont valables que pour l'année de la demande. Pour être pris en considération pour un programme Magnet pour l'année scolaire 2021-2022, vous **DEVEZ** faire une demande avant la date limite de dépôt des candidatures.* Certaines écoles et certains programmes permettent de postuler pour plusieurs niveaux d'entrée, d'autres non. Consultez la brochure Magnet obtenir des informations spécifiques.

Vais-je compromettre les chances de mon enfant de se voir offrir une place sur la liste d'attente actuelle si je me porte candidat à un programme Magnet pour 2021-2022 ?

Non. Le statut de votre enfant sur la liste d'attente 2020-2021 restera actif jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021, que vous présentiez ou non une demande pour l'année scolaire 2021-2022.

Les étudiants inscrits sur la liste d'attente de l'année en cours bénéficient-ils d'une préférence lors du prochain cycle de candidatures pour Magnet ?

Non. Toutes les nouvelles demandes sont examinées sur un pied d'égalité. Tous les candidats doivent se qualifier pour un programme donné et, s'il y a moins de places que de candidats qualifiés, les places du programme seront attribuées par un processus de loterie aléatoire.

Et si j'ai d'autres questions ?

Veillez contacter les programmes Magnet du BCPS par téléphone au (443) 809-4127 ou par courrier électronique à magnet@bcps.org.